Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_05-DE

Sainte-Hélène
Santez-Elen

MAIRIE DE SAINTE-HELENE
56700 SAINTE-HELENE
Morbihan

N°D_28SEPT26_05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - *République Française*

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
15	14	15

Conseil Municipal : séance du 28 septembre 2026

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la mairie à 18H15, sous la présidence de Christèle PERREL, Maire.
Convocation et affichage : le 21 septembre 2026
Présents : Christèle PERREL, Gladys LE SAUSSE, Yoann FOUILLÉ, Hélène MAHEO, Gilles LE MOROUX, Loïc BRAULT, Philippe DOUSSINEAU, Hélène PADELLEC, Karine CONQUER, Simon LE BESCHU DE CHAMPSAVIN, Colette FOUILLOUX, Anaïs LE HUNSEC, Pierre MARGANA, Marc PUISSEGUR
Absents ayant donné pouvoir : Murielle MUSSA-PERETTO, à Gladys LE SAUSSE
Absent : /

D_28SEPT26_05 Tarifs du cimetière

Madame le Maire informe l'assemblée, qu'il est proposé une mise à jour de la délibération relative au cimetière et à ses tarifs, afin de clarifier la présentation des prestations proposées par la commune, harmoniser la durée des concessions, et réviser certains tarifs au regard des coûts réels absorbés par la commune.

CONCESSIONS

Surface	Durée	Tarif
Emplacement de 3m²	15 ans	250€
Emplacement de 3m²	30 ans	450€
Emplacement de 6m² (renouvellement uniquement)	15	400€
Emplacement de 6m² (renouvellement uniquement)	30	720€

CAVURNES ET COLUMBARIUM

Désignation et taille	Durée	Tarif
Cavurne au sol	15 ans	450€
Cavurne au sol	30 ans	810€
Grand emplacement (columbarium)	15 ans	450€
Grand emplacement (columbarium)	30 ans	810€
Petit emplacement (columbarium)	15 ans	250€
Petit emplacement (columbarium)	30 ans	450€

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602202-20260929-D_28SEPT26_05-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **ADOPTER** les tarifs communaux du cimetière comme présentés ci-dessus

Fait et délibéré, aux jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures

Pour expédition conforme,
Le 28 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Marc PUISSEGUR

Le Maire,
Christèle PERREL



Acte rendu exécutoire après transmission au représentant de l'Etat et affichage le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.